Module : Comptabilisé générale : 2
Écritures d'inventaire et de régularisation
Chapitre 3 : LES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

Pour l'entreprise, la cession d'une immobilisation revêt un caractère exceptionnel, il peut s'agir d'une immobilisation amortissable ou non amortissable.

I- L'immobilisation cédée est amortissable

Dans ce cas, la cession doit être enregistrée en 3 étapes :

- ✓ 1ère étape : enregistrement du produit de cession.
  - ➢ Débit : compte de trésorerie ou 3481 : créances sur cessions d'immobilisation.
  - ➢ Crédit : 751 produits de cession des immobilisations.
- ✓ 2ème étape : constatation de la dotation aux amortissements depuis le début de l'exercice jusqu'à la date de cession.
- ✓ 3ème étape : enregistrement de la sortie de l'immobilisation.

Exemple 1 : Cession d'une immobilisation complètement amortie

Une machine – outil acquise le 02/01/1996 pour 60000 DH a été amortie sur 4 ans

(taux linéaire 25 %) : le 28 /02/2000, elle a été cédée à crédit (de 3 mois) pour 2000 DH.

Eléments de Corrigé :

	28/02/2000		
38481 7513	créances / cessions d'immobilisations P.C des immobilisations corporelles Cession de la machine – outil	2000	2000
	31/12 /2000		
28 332 2332	Amortissement du Mat et outillage Matériel et outillage Annulation de la machine – outil	60000	60000

Exemple 2 : Cession d'une immobilisation non complètement amortie :

Un camion acquis, Le 02/01/1990, pour 500000 DH. a été cédé le 30 /06 /94.

Au prix de 110000 DH ; réglé par chèque bancaire, taux d'amortissement linéaire 20 %.

Eléments de Corrigé :

- Enregistrement comptable

	30/06/1994		
5141 7513	banque P.C des immobilisations corporelles Cession du camion ; chèque n° …..	110000	110000
	30/ 06 / ou 31/12/94		
6193 2834	D.E.A des immobilisations corporelles amortissements du matériel de transport complément d'amortissement / camion cédé Du 02/01/94 AU 30/06/94 500000 X 20 % X 6/12 = 50000 DH	50000	50000

	30/06 OU 31/12/94		
2834 6513 2340	amortissements du matériel de transport VNA des immobilisations corporelles cédé matériel de transport Annulation du camion cédé Amortissements cumulés du 02/01/1990 au 30/06/94 (54 MOIS) , 500000 x 20 % X 54 /12 = 450000	450000 50000	500000

Incidence de cette opération de cession sur le résultat de l'exercice 1994 .

Charges	Produits
D.E.A des immobilisations corporelles 50000 VNA 50000	 P.C 110000

PC 110000

VNA 50000

= résultat / cession = + 60000 (plus value)

NB : en cas de cession en cours d'exercice d'une immobilisation partiellement amortie, il ya lieu de comptabiliser l'amortissement complémentaire pour la période allant du début de l'exercice de cession jusqu'au dernier jour du mois de cession.

02/01/N date de cession 31/12/N

Début de l'exercice fin du mois de cession fin de l'exercice

Exemple 3 : échange d'une immobilisation complètement amortie contre une autreimmobilisation

Un matériel industriel acquis, le 02/01/1990 pour 60000 DH a une durée de vie probable de 5 ans (taux constant 20 %).

Le 30 /06/1995, il est échangé contre un matériel industriel neuf estimé à 54000 dh (HT) ; tva 20% (durée de vie probable est 5 ans , taux constant 20 %) moyennant une soulte , versée par chèque bancaire , de 60800 DH .

Eléments de corrigé :

Facture n° 112 du 30/06/1995

Facture n°112 du 30/06/95	
Prix (HT)du matériel neuf	54000
TVA 20%	+ 10800
TTC	64800
Reprise du matériel ancien	-4000
Net à payer (soulte)	= 60800 DH

Enregistrement comptable

	30/06/1995		
2332	Matériels et outillage	54000	
3455	Etat TVA récupérable / immobilisation	10800	
7513	P.C des immobilisations corporelles		4000
5141	banque		60800
	Acquisition du matériel neuf par voie d'échange F n° 112		
	30/06 OU 31/12/95		

2834 2332	amortissements du matériel e outillage matériels et outillage Annulation du matériel complètement amorti Amorts cumulés du 02/01/1990 au 31/12/94 (60 mois) , 60000 x 20% X 60/12	60000	 60000
	31/12/95		
6193 28322	D E.A. des immobilisations .corporelles Amortissement du MAT et outillage Amort du nouveau matériel du 30/06/ au 31/12/95 =54000 x20% X 6/12	5400	 5400

Exemple 4 : échange d'une immobilisation non complètement amortie contre une autreimmobilisation :

Un matériel industriel acquis le 02/01/1989, pour 60000 DH d'une durée de vie probable de 10 ans (taux constant 10 %)

Le 20/07/1994, il est échangé contre un matériel industriel neuf estimé à 84000 DH (HT) , TVA : 20% (durée de vie probable 10 ans, taux constant 10 %, moyennant une soulte, versée par chèque bancaire d'un montant de 75800 DH .

Facture n° 117 du 20/07/1994 Prix (HT) du matériel neuf Tva 20% Reprise du matériel ancien Net à payer	 84000 dh +16800 =100800 - 25000 =75800 DH.

Enregistrement comptable

	20/07/1994		
2332 34551 7513 5141	matériels et outillages Etat TVA récupérable / immobilisation P.C des immobilisations corporelles Banque Acquisition du matériel neuf par voie d'échange F n° 117	84000 16800	 25000 75800
	20/07 OU 31/12/94		

6193 28332	DEA amortissements du matériel e outillage amortissement du matériels et outillage Amortissement complémentaire / matériel Ancien du 02/01 au 31/07/1994 (7 mois) 60000x10%X 7/12 = 3500 dh	3500	3500

	d°		
28332 2332	amortissements du MAT et outillage VNA des immobilisations corporelles cédées Matériel et outillage Annulation du matériel ancien. Amortissements cumulés du 02/01/89 au 31/07/94 (67 mois) : 60000x10% X67 /12 = 33500 DH	33500 26500	 60000
	31/12/1994		
6193 28332	DEA amortissements du matériel e outillage amortissement du matériels et outillage Amortissement /matériel neuf du 01/07/94 au 31/12/1994 (6 mois), 84000X 10% X 6/12 = 4200 DH .	4200	4200

Exemple 5 : retrait d'une immobilisation complètement amortie :

Un matériel industriel acquis le 02/01/1989, pour 100000 DH a été amorti sur 5ans (taux constant 20%). Le 30/01/1994, il a été mis au rebut.

- Enregistrement comptable

	31/01/ou 31/12/1994		
28332 2332	amortissements du MAT et outillage Matériel et outillage Annulation du matériel mis au rebut. 31/12/1994	100000	100000

Exemple 6 : retrait d'une immobilisation non complètement amortie :

Mise hors service le 25/06/1994, d'une photocopieuse atteinte d'une panne irréparable, achetée pour 50000 DH, Le 02/01/1994, le taux linéaire 20%

- Enregistrement comptable

	25/06/ou 31/12/1994		
6193 28340	DEA des immobilisations corporelles amortissements du Matériel de bureau Amort normal complémentaire photocopieuse Retirée du (02/01/ 94 au 30/06/1994) (6 mois)	5000	5000

.Amortissement normaux cumulés, après amortissement normal complémentaire. , du 02/01/1991 au 30/06 1994 (42 mois) :

50000 x 20% x 42/12 = 35000 DH.

VNA au 30/06/1994, après amortissement normal complémentaire :

50000 – 35000 = 15000 DH .

	25/6 OU 31/12/94		
65913 2835	DEA des immobilisations corporelles Amortissement du mobilier, matériel de bureau Amortissement exceptionnel /photocopieuse retirée	15000	15000
	d°		
2835 2352	Amortissements du M.M.de bureau Matériel de bureau Annulation de la photocopieuse retirée.	50000	50000

L'incidence de la TVA. En cas de sortie d'immobilisations amortissables

Deux régimes sont prévus :

1. Le régime de taxation du produit de cession pour les immobilisations acquises à partir de janvier 2013 :

La taxation doit être appliquée aux cessions de tous les biens mobiliers d'investissement qui ont ouvert droit à une déduction totale ou partielle de la taxe ayant grevé leur achat.

Exemple : Cession d'une immobilisation non complètement amortie :

Un camion acquis, Le 02/01/2013, pour 500000 DH. a été cédé le 30 /06 /2013.

Au prix de 400000 DH HT ; réglé par chèque bancaire, taux d'amortissement linéaire 20 %.

Eléments de Corrigé :

- Enregistrement comptable

	30/06/2013		
5141 7513 4455	banque P.C des immobilisations corporelles Etat TVA facturée Cession du camion ; chèque n° …..	480000	 400000 80000
	30/ 06 / ou 31/12/2013		
6193 2834	D.E.A des immobilisations corporelles amortissements du matériel de transport complément d'amortissement / camion cédé Du 02/01/94 AU 30/06/94 500000 X 20 % X 6/12 = 50000 DH	50000	 50000

	30/06 OU 31/12/2013		
2834	Amortissement mat de transport	50000	
6513	VNA des immobilisations cédées	450000	
2340	Matériel de transport		500000

2. Le régime de la régularisation de la TVA déduite initialement pour les immobilisations acquises avant 2013 :

Les biens susceptibles d'amortissement éligibles au droit à déduction de La TVA doivent être conservés pendant une période de 5 ans suivant leur date d'acquisition.

A défaut de conservation de l'immobilisation pendant ce délai, la déduction de la TVA

Initialement opérée donne lieu à régularisation : le bénéficiaire de la déduction est

tenu De reverser au trésor une somme égale au montant de la déduction

initialement opérée au titre de l'immobilisation , diminuée de 1/5 par année ou fraction d'année écoulée depuis la date d'acquisition de l'immobilisation .

La date d'acquisition ou de cession est comptée comme une année entière.

Exemple

Un matériel industriel a été acheté par l'entreprise SALMA, le 30/06/2000, pour 84000 DH TTC (dont 14000 DH de TVA) règlement par chèque bancaire n° 5110.
Taux d'amortissement constant 10 %

	30/06/2000		
2332 34551 5141	Matériel et outillage Etat T VA , récupérable / immobilisation Banque Chèque N° 5110	70000 14000	 84000
	1/12/2000		
6193 28332	DEA .des immobilisations corporelles Amortissement du MAT et outillage Amort , du 30/06/ au 31/12/1993 (6 mois) 70000x10% X 6/12 . = 3500	3500	 3500

Le 30/06/2001, ce matériel a été cédé à l'entreprise ANOUAL pour 49980 DH en espèces

(PC .N° 151) .

La cession ayant eu lieu le 30/06/2001, le nombre d'années ou fractions d'années écoulées depuis la date d'acquisition est de 2.

Le nombre d'années de reversement est de : 5 ans - 2 ans = 3 ans

L'entreprise SALMA doit reverser au trésor un montant de TVA égal à :

14000 – 14000 X 2/5 = 8400 DH.
Ou 14000 X 3/5 = 8400 DH

Ecritures comptables chez l'entreprise SALMA.

	30/06/2001		
5161 7513	Caisse P.C des immobilisations PC n° 151	49880	49980
	D°		
6193 28332	DEA des immobilisations corporelles Amortissement du Mat et outillage Du 2/1/2001 Au 30/06/2001 (6 mois) 70000 x 10% x6/12	3500	3500
	30/06/2001		
28332 6513 2332 4456	Amortissement du mat et outillage VNA des immob. Corporelle cédées Mat et outillage Etat, TVA due Annulation du matériel cédé Amortissements cumulées du 30/06/2000 au 30/06/2001. (12 mois = 1 an) : 70000 x10% = 7000	7000 71400	 70000 8400